

COUR D'ASSISES DE LA SAVOIE
1ère session du 26 janvier au 6 février 2026
ROLE RECTIFICATIF

ROLE	N° greffe	Personnes concernées	Audiences
		REVISION DE LA LISTE DES JURES et dossiers sur intérêts civils	26 janvier 2026 (9heures) 26 janvier 2026 (11 heures 30)

	o		
1	25/0011	<p>Cour d'Assises 1 accusé sous contrôle judiciaire</p> <p>MODIFICATION DE L'ETAT DES LIEUX D'UN CRIME OU D'UN DELIT POUR FAIRE OBSTACLE A LA MANIFESTATION DE LA VERITE, PORT PROHIBE DE MATERIELS DE GUERRE, ARMES, MUNITIONS OU DE LEURS ELEMENTS DE CATEGORIE A PAR AU MOINS DEUX PERSONNES et TRANSPORT SANS MOTIF LEGITIME DE MATERIELS DE GUERRE, ARMES, MUNITIONS OU DE LEURS ELEMENTS DE CATEGORIE A PAR AU MOINS DEUX PERSONNES Assisté par Me REY Catherine, Avocat au barreau de CHAMBERY</p> <p>1 accusé Détenu -</p> <p>TENTATIVE D'ASSASSINAT, DETENTION NON AUTORISEE DE MATERIEL DE GUERRE, ARME, MUNITION OU DE LEURS ELEMENTS DE CATEGORIE A, ACQUISITION NON AUTORISEE DE MATERIEL DE GUERRE, ARME, MUNITION ET DE LEURS ELEMENTS DE CATEGORIE A, MODIFICATION DE L'ETAT DES LIEUX D'UN CRIME OU D'UN DELIT POUR FAIRE OBSTACLE A LA MANIFESTATION DE LA VERITE, PORT PROHIBE DE MATERIELS DE GUERRE, ARMES, MUNITIONS OU DE LEURS ELEMENTS DE CATEGORIE A PAR AU MOINS DEUX PERSONNES, TRANSPORT SANS MOTIF LEGITIME DE MATERIELS DE GUERRE, ARMES, MUNITIONS OU DE LEURS ELEMENTS DE CATEGORIE A PAR AU MOINS DEUX PERSONNES et DEGRADATION OU DETERIORATION DU BIEN D'AUTRUI PAR UN MOYEN DANGEREUX POUR LES PERSONNES Assisté par Me PARADAN Nicolas, Avocat au barreau d'ALBERTVILLE</p> <p>1 accusé sous contrôle judiciaire</p> <p>COMPPLICITE DE MODIFICATION DE L'ETAT DES LIEUX D'UN CRIME OU D'UN DELIT POUR FAIRE OBSTACLE A LA MANIFESTATION DE LA VERITE Assisté par Me DEREYMEZ Marc, Avocat au barreau de CHAMBERY</p> <p>Parties Civiles : Représentées ou assistées par Me CONNILLE Olivier, Avocat au barreau de CHAMBERY</p>	undi 26 Janvier 2026 (14h) au vendredi 30 Janvier 2026

	◦		
2	25/0004 <u>en APPEL</u>	<p>Cour d'Assises 1 accusé Détenu</p> <p>TENTATIVE DE MEURTRE, TENTATIVE DE MEURTRE, TENTATIVE DE MEURTRE, RECIDIVE DE VIOLENCE AVEC USAGE OU MENACE D'UNE ARME SANS INCAPACITE et RECIDIVE DE VIOLENCE AVEC USAGE OU MENACE D'UNE ARME SANS INCAPACITE</p> <p>Assisté par Me CHARLE Julien, Avocat au barreau de LYON et Me FOREST Léa, Avocat au barreau de LYON</p> <p>Parties Civiles :</p> <p>Représentées ou assistées par Me SPIRA Vincent, Avocat au barreau de GENEVE, Me DE LUCIA Alessandro, Avocat au barreau de GENEVE, Me BERTAGNOLIO Laure, Avocat au barreau d'ANNECY et Me FILLIETTAZ Vincent, Avocat au barreau de GENEVE</p>	undi 02 Février 2026 (9h) au vendredi 06 Février 2026

Les rôles sont anonymisés en application des articles 38 et 39 quinquies de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, de l'arrêt n°303168 du Conseil d'Etat du 7 mai 2010 et des recommandations de la CNIL.

Les affaires de viol sont régulièrement jugées à huis clos ; la salle d'audience est alors inaccessible au public.